

CLIENTÈLE ENTREPRISES

I - CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE

1.1 Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1 Compte chèque Société Anonyme	Gratuit
1.1.2 Compte chèque SARL, SURL	Gratuit
1.1.3 Compte chèque GIE et Entreprise Individuelle	Gratuit
1.1.4 Associations et ONG	Gratuit
1.2 Conditions de clôture de compte	
	Gratuit

II - SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1 Gestion de compte - conditions débitrices et créditrices	
2.1.1 Conditions débitrices	
Frais de tenue de compte	
2.1.1.1 - Grandes Entreprises	50 000 F CFA / Trimestre
2.1.1.2 - PME/GIE/ENTREPRISES INDIVIDUELLES	30 000 F CFA / Trimestre
2.1.1.3 - Association et ONG	Gratuit
2.1.1.4 Intérêts débiteurs	TBB + 4 Points
2.1.1.5 Commission de mouvement	0,025%
2.1.1.6 Commission du plus fort découvert	1/24‰
2.1.1.7 Commission de dépassement ponctuel	0,5% Min 10 000 Max 100 000
2.1.1.8 Pénalité de dépassement	Taux du crédit + majoration de 2% min sur le dépassement
2.1.2 Conditions créditrices	
Comptes à vue	
2.1.2.1 Taux des Intérêts à servir	Négociable
Comptes à terme	
- DAT	
2.1.2.2 Taux des Intérêts à servir	Grille de la banque
2.1.2.3 Pénalités de déblocage	Suivant Convention de placement
- Bon de caisse	
2.1.2.4 Taux des Intérêts à servir	Grille de la banque
2.1.2.5 Pénalités de déblocage	Suivant Convention de placement

2.2 Autres services liés au fonctionnement de compte	
2.2.1 Attestation d'engagement et non engagement	50 000 F CFA
2.2.2 Attestation de capacité financière	- Proposition faite à XOF 50 000: Accord CB/PMEI - proposition de benchmark pour justifier la baisse - Proposition DGR/RISK: Minimum / Maximum
2.2.3 Attestation de prise en charge	50 000 F CFA
2.2.4 Toutes autres attestations	50 000 F CFA Minimum
2.2.5 Lettre d'audit	50 000 F CFA
2.2.6 Délivrance d'une lettre de recommandation	50 000 F CFA
2.2.7 Édition relevé à la demande	1 000 F CFA par page
2.2.8 Frais de recherche de documents	2 000 F CFA (année en cours) / 5 000 F CFA (années antérieures) / 100 F CFA (page photocopiée)
2.3 Moyens de paiement	
2.3.1 Chèques	
Délivrance de chèque	
2.3.1 - Formules barrées non endossables	Gratuit
2.3.2 - Formules non barrées/vignette	Gratuit (hors acquittement de frais de timbre fiscal 25 FCFA / feuillet)
2.3.3 Lettres chèques	Coût refacturés
Autres frais sur chèque	
2.3.4 - Frais de garde de chèque non retiré après 3 mois	5 000 FCFA par Chèque
2.3.5 - Frais de destruction de chèque non retiré après 6 mois	10 000 FCFA par Chèque
2.3.6 - Envoi de chèque au Sénégal ou Hors du Sénégal	Frais d'envoi refacturés au Client
Encaissement	
2.3.7 - Frais d'encaissement de chèque	100 F CFA
Télécompense	
2.3.8 - Frais d'encaissement de chèque NSIA BANQUE	Gratuit
2.3.9 - Frais d'encaissement de chèque Télécompense	UEMOA
2.3.2 Effets	
Encaissement	
2.3.2.1 - Frais d'encaissement d'effets	5 000 F CFA
2.3.2.2 - Frais Annulation encaissement d'effets	5 000 F CFA
Escompte	
2.3.2.3 - Commission d'encaissement effet	2 000 F CFA
2.3.2.4 - Taux d'intérêt	TBB + 3 points
2.3.2.5 - Commission de bordereau	0,25% (MIN 5 000 F CFA)
2.3.2.6 - Frais de recouvrement	A refacturer
2.3.2.7 - Port de lettre	2 000 F CFA
2.4 Virements et Prélèvements	
2.4.1 En faveur d'un compte au nom du DO	
Ouvert dans les livres de NSIA BANQUE	
2.4.1.1 - Virements occasionnels	Gratuit
2.4.1.2 - Virements permanents	Gratuit
2.4.1.3 - Commission d'ouverture de dossier	Gratuit
2.4.1.4 - Commission de traitement	Gratuit
Ouvert dans une autre banque	
2.4.1.5 - Virements occasionnels	3 500 F CFA
2.4.1.6 - Virements permanents :	
2.4.1.7 Commission d'ouverture de dossier	Gratuit
2.4.1.8 Commission de traitement	2 000 F CFA
2.4.2 En faveur d'un bénéficiaire autre que le DO	
Avis de prélèvements impayés	
2.4.2.1 - Virements occasionnels	Gratuit
2.4.2.2 - Virements permanents	Gratuit
2.4.2.3 Commission d'ouverture de dossier	Gratuit
2.4.2.4 Commission de traitement	Gratuit
2.4.3 Prélèvements automatiques	
2.4.3.1 Commission d'ouverture de dossier	Gratuit
2.4.3.2 Commission de traitement	1 000 F CFA
Ouvert dans une autre banque	
2.4.3.3 - Virements occasionnels	3 500 F CFA
- Virements permanents	
2.4.3.4 Commission d'ouverture de dossier	Gratuit
2.4.3.5 Commission de traitement	3 500 F CFA
- Virements multiples	
2.4.3.6 Commission d'ouverture de dossier	Gratuit
2.4.3.7 Commission de traitement	3 500 F CFA
Ouvert dans une autre banque	
2.4.3.8 - Commissions à la charge du DO	3 000 F CFA
2.4.3.9 - Opposition ou annulation sur avis de prélèvement	10 000 F CFA
2.5 Mise à Disposition	20 000 F CFA

III - DATE DE VALEUR & SERVICES BANCAIRES

3.1 Dates de valeur appliquées	
3.1.1 Virements recus	Jour J
Remise de chèque	
3.1.2 - Même banque	Jour J
3.1.3 - Autres banques confrères	Jour J+2
3.1.4 Remise d'effets à l'encaissement	Date de maturité +1
3.1.4 Virement émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	Jour J-1
3.2 Versement et retrait d'espèces	
3.2.1 Versements espèces	Gratuit (hors acquittement de frais de timbre fiscal)
3.2.2 Retrait espèces avec chèque	Gratuit
3.2.3 Retrait espèce sans chèque (Chèque de Guichet)	3 000 F CFA
3.3 Frais liés aux services bancaires	
3.3.1 Emission de chèque de banque en FCFA	10 000 F CFA
3.3.2 Frais pour annulation de chèque de banque	5 000 F CFA
Rejet de chèques / effets	
3.3.3 - Chèque impayé tiré / Frais d'impayé	10 000 F CFA
3.3.4 - Chèque impayé remettant / Frais d'impayé	3 000 F CFA
3.3.5 - Effets impayés / à la charge du remettant	3 000 F CFA
3.3.6 - Effets impayés / à la charge du tiré	10 000 F CFA
3.3.7 - Intérêts de retard sur effet escompté revenu impayé	Proposition DCE : TBB+4 Accord PME/I
3.3.8 - Opposition / effets	15 000 F CFA
3.3.9 - Opposition / chèques	10 000 F CFA
- Effet prorogé	
3.3.10 Commission forfaitaire	50 000 F CFA
3.3.2.1 Taux de prorogation	Taux d'escompte + 2 points

IV - SERVICES BANQUE A DISTANCE

4.1 - Souscription NOVA PLUS Compte PL / EI / Association / ONG / PME-PMI	5 000 F CFA / mois
4.2 - Souscription NOVA PLUS des Grandes Entreprises	10 000 F CFA / Mois

V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1 Frais par lettre d'injonction	10 000 F CFA
5.2 Lettre d'avertissement	10 000 F CFA
5.3 Protêt / Frais d'acte	Refacturé à l'identique au client

VI - OPERATION DE CHANGE

6.1 Achat	
6.1.1 Achat de billets de banque EURO	2%
6.1.2 Achat de billets de banque autres devises	Cours du jour affiché
6.2 Vente	
6.2.1 Vente de billets de banque EURO	2%
6.2.2 Vente de billets de banque autres devises	Cours du jour affiché

VII - OPERATION DE CREDIT

7.1 Crédit par caisse	
7.1.1 Découvert/ Facilité de caisse	
7.1.1.1 Intérêts débiteurs	TBB +/- marge à négocier
7.1.1.2 Commission de mouvement	0,025%
7.1.1.3 Commission d'arrangement	Négociable
7.1.1.4 Commission de renouvellement	Négociable
7.1.1.5 Commission de prorogation	Négociable
7.1.1.6 Commission du plus fort découvert	1/24‰
7.1.1.7 Pénalité de dépassement d'autorisation	Taux d'intérêt + 2
7.1.1.8 Frais de dossier de crédit	1% flat
7.1.2 Crédit court, Moyen et Long terme	
7.1.2.1 Taux d'intérêts	TBB +/- marge à négocier
7.1.2.2 Frais de remboursement anticipé	1% flat de l'encours restant
7.1.2.3 Pénalités de retard	2% Flat Max suivant Convention de Crédit
7.1.2.4 Commission d'engagement	1% annuel perçu par trimestre sur la partie non tirée
7.1.2.5 Frais de dossier de crédit	1% flat
7.1.2.6 Intérêts de retard	Taux de crédit +2
7.2 Crédits par signature	
7.2.1 Frais d'établissement hors ligne	
7.2.1.1 Acte de caution standard	25 000 F CFA
7.2.1.2 Acte de caution spécial	50 000 F CFA
7.2.1.3 Avenant	25 000 F CFA
7.2.1.4 Aval de traite et OC	25 000 F CFA
7.2.1.5 Acquis à caution	Min 1 000 F CFA par déclaration
7.2.1.6 Caution d'ordre banque étrangère	50 000 F CFA
7.2.1.7 Transmission caution banque étrangère	50 000 F CFA
7.2.1.8 Caution sans engagement	10 000 F CFA
7.3 Commissions de risque	
7.3.1 Sur Cautions	3% l'an perçu par trimestre indivisible (MIN 30 000 F CFA)
7.3.2 Sur Aval	3% l'an perçu par trimestre indivisible (MIN 30 000 F CFA)
7.3.3 Sur Soumission annuelle	3% l'an perçu par trimestre indivisible (MIN 30 000 F CFA)
7.3.4 Sur Caution d'ordre banque étrangère	3% l'an perçu par trimestre indivisible (MIN 30 000 F CFA)

VIII - OPERATION AVEC L'ETRANGER

8.1 Transfert vers l'étranger	
8.1.1 Zone UEMOA	
Frais de transfert	
8.1.2.1 Commission de transfert	0,6%/Min 50 000
8.1.2.2 Commission de service	A négocier
8.1.2.3 Swift	10 000 F CFA
8.1.2.4 Taxe de Transfert Hors UEMOA	0,6% flat
8.1.2.5 Frais de correspondant, s'il y en a	Coût refacturé
8.1.3 Règlement d'effets libres	
8.1.3.1 Commissions (transfert, change, dossier, service)	Identiques à celles d'un transfert simple
8.1.3.2 Commission de manipulation de documents	0,2% FLAT (Min 10 000 - Max 100 000)
8.1.3.4 Frais Swift	10 000 F CFA

8.1.4 Règlement d'effets documentaires	
8.1.4.1 Commissions (transfert, change, dossier, service)	Identiques à celles d'un transfert simple
8.1.4.2 Commission de manipulation de documents	0,2% FLAT (Min 10 000 - Max 100 000)
8.1.4.3 Commission d'acceptation	0,2% (Min 10 000) par trimestre
8.1.4.4 Frais de port	50 000 F CFA
8.1.4.5 Transmission dossier aux confrères (frais de port)	10 000 F CFA
8.1.4.6 Transmission dossier aux confrères (frais de swift)	10 000 F CFA
8.1.4.7 Frais de port/annulation de dossier	50 000 F CFA par dossier
8.2 Autres services	
8.2.1 Frais de dossier sur domiciliation import	10 000 F CFA
8.2.2 Frais de dossier sur domiciliation export	10 000 F CFA
8.2.3 Frais de dossier export non domicilié	5 000 F CFA
8.2.4 Annulation de dossier domicilié	10 000 F CFA
8.2.5 Encaissement de valeurs	Gratuit
8.2.6 Transfert reçu de l'étranger en Devises autres que l'euro	Cours affiché
8.2.7 Frais de swift sur retour de fonds	10 000 F CFA

8.3 Transfert reçu de l'étranger	
8.3.1 Commission de service	0,15% FLAT (Min 10 000)
8.3.2 Frais de dossier	10 000 F CFA
8.3.3 Commission d'encaissement	Gratuit
8.3.4 Frais de port	50 000 F CFA
8.3.5 Commission de change	Cours affiché
8.3.6 Commission de service	0,15% FLAT (Min 10 000 F CFA)
8.3.7 Frais de port	50 000 F CFA
8.3.9 Frais Swift	10 000 F CFA
8.3.10 Commission d'encaissement	0,2% FLAT (Min 15 000 F CFA - Max 100 000 F CFA)
8.3.11 Commission de change	Cours affiché
8.3.12 Frais de port	50 000 F CFA

8.3.4 Encaissement d'effets documentaires	
8.3.4.1 Commission de manipulation de documents	0,2% FLAT (Min 15 000 - Max 100 000)
8.3.4.2 Commission d'acceptation	0,2% FLAT par effet
8.3.4.3 Commission de change	Cours affiché
8.3.4.4 Frais de port	50 000 F CFA
8.3.4.5 Frais de dossier	10 000 F CFA

8.4 Escompte d'effets libre/documentaire	
8.4.1 Intérêts	TBB +3 POINTS
8.4.2 Commission d'encaissement	5 000 / effet
8.4.3 Commission de bordereau	0,25% (MIN 5 000)
8.4.4 Frais de port	50 000 F CFA

8.5 Autres opérations	
8.5.1 Effet impayé	20 000 F CFA
8.5.2 Frais de port	Coût refacturé
8.5.3 Effet prorogé	20 000 F CFA
8.5.4 Lettre de garantie pour absence de documents	50 000 F CFA

8.6 CRÉDITS DOCUMENTAIRES	
8.6.1 Crédits documentaires à l'importation	
8.6.1.1 Commission d'ouverture	0,75% PTI (Min 30 000 F CFA)
8.6.1.2 Commission d'utilisation	0,5% Flat
8.6.1.3 Commission d'acceptation	0,75% PTI (Min 30 000 F CFA)
8.6.1.4 Commission de paiement différé	0,75% PTI (Min 30 000 F CFA)
8.6.1.5 Commission d'augmentation	0,75% PTI (Min 30 000 F CFA)
8.6.1.6 Commission de prorogation	0,75% PTI (Min 30 000 F CFA)
8.6.1.7 Commission de confirmation	A négocier
8.6.1.8 Commission d'amendement simple	Frais de swift 10 000 F CFA
8.6.1.9 Commission d'annulation LC non utilisée	50 000 F CFA
8.6.1.2.1 Frais SWIFT (sur chaque message envoyé)	10 000 F CFA
8.6.1.2.2 Commission de transfert	Mêmes conditions que transferts simples
8.6.1.2.3 Commission de change	Cours affiché
8.6.1.2.4 Lettre de garantie ou caution pour absence de documents	3% l'an (30 000 F CFA min/ trim)

8.6.2 Crédits documentaires à l'exportation	
8.6.2.1 Notification d'ouverture de crédit au bénéficiaire	Flat (Min 20 000 F CFA)
8.6.2.2 Modification de crédit non échu	15 000 F CFA
8.6.2.3 Levée de documents ou réalisation ou négociation	0,15% flat (Min 20 000 F CFA)
8.6.2.4 Mise en conformité des documents	Gratuit
8.6.2.5 Transfert de CREDOC	Taux à négocier (Min 50 000 F CFA)
8.6.2.6 Commission de confirmation	0,5% (Min 50 000 F CFA)
8.6.2.7 Commission d'acceptation ou paiement différé	1,5% (Min 30 000 F CFA)/mois Min 1 mois
8.6.2.8 Commission de change	Cours affiché

IX - AUTRES SERVICES	
9.1 Frais de port	50 000 F CFA
9.2 SWIFT	10 000 F CFA
9.3 SAISIE/ATD/REQUISITION/PROTET	25 000 F CFA
9.4 NSIA EXPRESS	Voir grille tarifaire

Le Taux de Base Bancaire : 8,75%.

Toutes les tarifications sont en FCFA et en montant hors taxes (si mention TTC non précisée).

« Tout client qui contracte un prêt est tenu de réclamer la méthode de calcul du Taux Effectif Global (TEG) de son crédit. Ce taux dépend du taux nominal annuel, de toutes les commissions liées aux décaissements successifs de fonds, des frais de dossier ».

Publiées au Journal d'Annonces Légales.